

## **COMMISSION ELECTORALE**

**PROCES-VERBAL N°4 DU 8 DECEMBRE 2016**

**CHOISY-LE-ROI**

**SAISON 2016/2017**

**Présents :**

Georges GUILLET, Président de la Commission Electorale

René CORNIC, Claude DENGREVILLE, Serge CORVISIER, Elisabeth ROSSI, Membre de la Commission Electorale

**Pour le point 2 :**

Brigitte CERVETTI, Christophe DURAND, Représentants les deux listes de candidats

Alain de FABRY, Secrétaire Général

**Pour les points 1 et 2 :** Thierry BOLOMEY, Informaticien

---

### **1. Présentation du processus de vote :**

M. BOLOMEY a présenté la version finale des fonctions informatiques à utiliser par la Commission Electorale et les Scrutateurs Fédéraux présents en Assemblée Générale de Ligue pour permettre aux GSA de voter.

Ces fonctions avaient déjà été testées par deux membres de la Commission le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016.

.../...

## **2. Scellement de l'urne de vote LISTES de Candidats au Conseil d'Administration de la FFVB :**

L'urne a été scellée jusqu'à la fin de la période de vote.

Elle sera ouverte puis fermée pour chaque AG de Ligue, seulement pour les GSA de la Ligue concernée, sur demande du scrutateur fédéral à son correspondant de la Commission Electorale.

L'ouverture finale pour dépouillement aura lieu le 21 décembre à 11h au siège fédéral à CHOISY le ROI.

Cette ouverture sera possible à l'aide des clés de scellement éditées et remises au cours de la présente réunion à la Commission Electorale.

## **3. Candidatures au Conseil de Surveillance**

Dix membres actuels du Conseil de Surveillance ont accepté la prorogation de leur mandat.

Quatre candidatures nouvelles ont été validées et seront soumises au vote des délégués lors de l'AG Fédérale du 8 janvier 2017.

Le 9 décembre est le dernier jour du délai pour recevoir les dernières candidatures.

## **4. Candidats ayant déposé une double candidature**

Des personnes se sont portées candidates d'abord sur une des deux listes validées, puis en tant que Représentant Territorial de leur Ligue.

Devant le mutisme des règlements fédéraux sur ce cas, la Commission valide les doubles candidatures mais indique que, en cas de double élection, la personne sera élue au titre de la liste à laquelle elle a apporté sa participation et que le poste de Représentant Territorial restera à pourvoir.

## **5. Candidatures Représentants Territoriaux et Délégués de Ligue aux Assemblées Générales fédérales**

Devant la complexité de la situation actuelle en ce qui concerne les processus de fusion et l'approbation des nouveaux règlements par les Ligues, la Commission admet que des candidatures puissent ne pas respecter le délai de 15 jours avant le vote.

Elles doivent être exprimées au plus tard auprès de la Ligue la veille du scrutin.

## **6. Désignations des délégués participants à l'Assemblée Générale Fédérale du 8 janvier 2017**

La Commission constate que les Assemblées Générales de Ligues dont la plupart élisent leurs délégués aux AG Fédérales ont lieu moins de trente jours avant l'Assemblée Générale Fédérale du 8 janvier 2017.

Elle est conduite à admettre que le délai normal d'inscription de trente jours pour cette AG fédérale ne soit pas toujours respecté.

**René CORNIC**

Secrétaire de la Commission Electorale

**Georges GUILLET**

Président de la Commission Electorale